

ARRETE DU PRESIDENT

LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n°88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu les effectifs recensés dans les collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne établies par le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes approuvées le 23 février 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne est fixée comme suit :

- Madame ACCORNERO Éléna – Communauté d'agglomération Gap Tallard Durance
- Monsieur ANDRE Martial – Commune de Villard-Saint-Pancrace
- Monsieur ANTIG Stéphan – Commune de Veynes
- Monsieur ARNAUD Samuel – Commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas
- Madame ARRIGHI Sophie – Commune de Veynes
- Madame AUBERT Aurore – Commune de Ventavon
- Monsieur BONNET Stéphane – Commune de Veynes
- Monsieur BURIONI Jean-Marc – Commune de Pelleautier
- Monsieur CATON Damien – Commune de Laragne-Montéglin
- Madame CHASTAN Lisiyane – Commune de Saint-Sauveur
- Monsieur COBOLET Jonathan – Commune de Briançon
- Monsieur COLOMBAN Patrick – Commune de Villard-Saint-Pancrace
- Monsieur DA CONCEICAO Nuno – Commune de Briançon
- Monsieur DALL AGNOLA Pierrick – Commune de Veynes
- Madame DARDOUILLER Béatrice – Communauté de communes du Pays des Écrins
- Monsieur DAVID Thierry – Commune de Laragne-Montéglin
- Monsieur DEBAIX Martin – Commune du Dévoluy
- Monsieur DUPUY Sylvain – Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar
- Madame ELAPHOS Brigitte – Commune d'Upaix
- Madame FAUST Nathalie – SIVM La Grave
- Monsieur GARRIC Didier – Commune de Laragne-Montéglin
- Monsieur GAUTHIER Gilles – CCAS d'EMBRUN
- Madame GIRAUD MARCELLIN Sylvie – Commune d'Orcières
- Monsieur GONTARD Jérôme – Communauté de communes du Buech Dévoluy
- Monsieur GRAS Claude – Commune des Orres

- Monsieur JAUSSAUD Nicolas – Commune d'Orcières
- Madame LAGIER Karine – Commune d'Argentière
- Madame LAHU Geoffroy – Commune de la Freissinières
- Monsieur LOMBARD Laurent – Commune de Veynes
- Madame LOPEZ Rosemonde – Commune de l'Argentière
- Madame PASQUALI BARTHELEMY Frédérique – Communauté de Communes du Pays des Écrins
- Monsieur PASSET François – Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar
- Monsieur PEDRAZE Éric - Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar
- Monsieur TOUMI Omar – Communauté de Communes du Briançonnais
- Monsieur WEGMULLER Kévin – Commune de Briançon

ARTICLE 2 : La date d'effet de cette liste d'aptitude est fixée au 1^{er} janvier 2026

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Elle est valable pendant deux ans. Une nouvelle inscription peut être demandée deux fois pour une durée respective d'un an, si le candidat non recruté fait connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude un mois au moins avant l'échéance de la liste.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion, transmis en préfecture et à tous les Centres de Gestion.

ARTICLE 5 : En application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Gap, le 27 mars 2026

Le Président,

Marcel CANNAT

